

No. 9—POLICE.

(Le 10 Décembre 1869.)—Le gouvernement local propose la seconde lecture d'un bill « pour établir un système général de police. » Ce bill pourvoyait à l'établissement d'une force de police pour toute la Province, aussi à la nomination d'un commissaire de police avec un salaire de \$2000, un surintendant avec un salaire de \$1200, à un salaire de \$500 pour chaque sergent et de \$400 à \$450 pour chaque constable ou homme de police.

Le but de cette loi était de se créer du patronage en nommant ses amis aux places créées par cet acte et en mettant une force armée à sa disposition. Cette force était d'autant plus inutile que par l'acte du Parlement fédéral, 31 Vict., ch. 73, un système général de police est organisé par toute la Puissance, et que cette police est au service du gouvernement provincial comme au service du gouvernement fédéral et que l'acte de milice [section 27] pourvoit en outre, en cas de nécessité, à une force suffisante pour le maintien de la paix et du bon ordre. M. Joly proposa que la seconde lecture de ce bill fut remise à 6 mois.—Cette motion fut perdue par 45 contre 8.

No. 10—FERMES MODÈLES.

(Le 17 Décembre 1869.)—Le gouvernement demande par une résolution adoptée en comité : « Une somme de \$15,000 pour défrayer les « dépenses de l'enseignement agricole, en rapport avec les écoles normales. » Cette somme devait être employée à unir des fermes modèles aux écoles normales.—M. Benoit proposa qu'il fut résolu : « Que la chambre n'était pas prête à adopter un système tendant à adjoindre des fermes modèles aux écoles normales et à leur en donner la Régie. »—Cet amendement fut perdu par 41 contre 15.

No. 11—PONT DORCHESTER.

(Le 17 Décembre 1869.)—Par une résolution, No. 46 adoptée en comité, le gouvernement demande la somme de \$15,000,00 pour en faire un prêt à la Compagnie du Pont Dorchester dans le comté de Québec, représenté par le premier ministre M. Chauveau. Cette compagnie était alors et depuis longtemps insolvable et incapable de payer même l'intérêt de sa dette : M. Benoit proposa en amendement « que dans l'opinion de cette chambre, il est préjudiciable aux intérêts de cette Province de prêter de l'argent pour le Pont Dorchester en la manière « requise par le gouvernement. »—Cette motion fut perdue par 30 contre 20.